

CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUDES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2017

Présents : TULARS Bernard, MONNIER Philippe, De FREITAS Patricia, CHANCELLE Marie-Ange, FERRAND Françoise, BENTEJAC Francis, DANFLOUS Jean-Louis, DAUDET Bernard, RIOLLOT Yves, ROUCHET Alain.

Secrétaire de séance : M. MONNIER Philippe

Convocation du 11 décembre 2017.

La réunion débute à 18h00.

I - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08 novembre 2017.

Marie-Ange Chancellé était absente excusée et avait donné son pouvoir à Patricia de Freitas. La modification sera effectuée.
Pour le reste, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1) Vente du poêle à bois de l'Agence Postale:

Mme Oger quittant le logement du Presbytère recherchait, pour sa nouvelle demeure, un moyen de chauffage pas trop onéreux. Il lui a été proposé le poêle à bois se trouvant dans l'Agence Postale et inutilisé depuis longtemps. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de lui vendre 20€ (prix moyen pour ce genre d'appareil vendu sur "Le Bon Coin").

2) Modification du règlement de location du Foyer Rural.

Les 3 dernières locations du Foyer Rural ont causé quelques désordres dans son voisinage. Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'effectuer quelques modifications au règlement d'occupation de cette salle, entre autres:

- de préciser l'emplacement des conteneurs à ordures,
- d'insister sur le fait de réduire le bruit à partir de 22h,
- de cesser tout bruit dès 2h du matin.

En outre, après délibération, le prix de la location sera de 80€ quelque soit la période, par contre, les compteurs d'eau et d'électricité seront relevés en début et fin d'occupation et le prix correspondant à la consommation sera demandé à l'occupant (le prix du M³ d'eau et celui du Kw/h seront déterminés par les dernières factures payées par la mairie).

Ces modifications sont acceptées unanimement par le Conseil Municipal.

3) Occupation du domaine public.

Le gérant de l'S-Caudais désirerait, dans le cadre de sa profession, cultiver un jardin potager; pour ce faire il demande de lui mettre à disposition une surface de terrain communal (à déterminer) aux abords du ruisseau de la Gorse. Nonobstant le manque de précisions quant à la superficie et les modalités de mise à disposition le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord de principe pour cette opération.

4) Syndicat des eaux et d'assainissement de la région de Grignols et de Lerm-et-Musset.

Suite à la fusion des 2 syndicats des eaux et assainissement de Grignols et de Lerm-et-Musset il est demandé, à chaque commune adhérente, d'approuver les nouveaux statuts du syndicat unique: "Syndicat des eaux et d'assainissement de la région de Grignols et de Lerm-et-Musset"
Les modifications principales étant la localisation du siège du syndicat et la composition du bureau le Conseil Municipal approuve ces statuts à l'unanimité.

III – Informations Diverses.

1) Point sur les travaux envisagés sur les bâtiments communaux :

A) *Agence Postale & Bains-douches.*

Une demande devis réactualisés est en cours; ces travaux se feront cette année.

B) *Anciennes écoles et cantine.*

La commune pourrait être éligible à de fortes subventions pour des travaux d'isolation des bâtiments communaux (hors locatifs). De ce fait nous avons monté un dossier pour la réhabilitation des anciennes écoles et de la cantine, ces bâtiments sont attenants à la mairie.

Le total des subventions généré par les Certificats d'Économie d'Énergie est estimé 57 000€ environ.

Par contre, le montant total des travaux en découlant et non subventionnés pourrait, dans sa totalité, atteindre 40 000€.

Les questions qui se posent, en cas d'éligibilité aux subventions, sont:

"Férons-nous cette réhabilitation?"

" Si oui, ferons-nous tous les travaux non subventionnés?"

"Et si nous ne faisons pas tous ces derniers quels seront ceux à réaliser en priorité?"

Le débat sera ouvert dès l'annonce de l'éligibilité. Et en cas de non-éligibilité aux aides il y aura lieu d'engager une autre réflexion.

C) *Logements communaux.*

La rénovation des logements communaux peut, malgré tout, bénéficier de certaines aides. Dans cette optique le Maire a invité un représentant du SIPHEM (organisme dédié à l'amélioration de l'habitat) à faire le diagnostic thermique des logements. Le logement des anciennes Écoles et celui de l'S-Caudais ont, dans un premier temps, fait l'objet de ce diagnostic. Nous en attendons les conclusions, les propositions de travaux d'amélioration et l'estimation du coût de ces travaux.

2) Assurance Forêt.

Les devis reçus de la part de XLB et MISSO étant complexes à déchiffrer et, afin de nous faciliter leur lisibilité, Y. Riollot a pris rendez-vous avec M. Shiffner du Crédit Agricole, spécialiste des assurances forestières.

Ce rendez-vous est programmé le 11 janvier à 10h00; la commission "Forêt" est invitée à y participer.

3) Départ de Mme Oger locataire au Presbytère.

Comme indiqué précédemment Mme Oger quitte son logement. Il sera vacant dès le 20 décembre. L'état des lieux sera effectué par 2 membres de la commission "Bâtiments" (F. Bentejac & A. Rouchet) et un membre de la commission "Affaires sociales" (J-L. Danflous).

4) Distribution du colis de Noël le samedi 23 décembre.

Mise en place des équipes de distribution:

- F. Bentejac & A. Rouchet pour le sud de la commune,
- F. Ferrand & B. Daudet pour le nord,
- M-A. Chancellé & J-L. Danflous vers l'ouest,
- P. de Freitas et B. Tulars pour le lotissement du Tennis et le bourg.

5) Organisation de la cérémonie des vœux.

La commission "Culture- Animation" (P. De Freitas, M-A Chancellé, F. Ferrand) se font une joie d'organiser cette cérémonie; par contre un appel aux volontaires est lancé pour la mise en place des tables et des chaises!

La prochaine réunion est programmée le 24 janvier 2018 à 18h00.

Fin de la réunion à 20h15.